



Monsieur Mars Di Bartolomeo  
Président de la  
Chambre des Député-e-s  
Luxembourg



Luxembourg, le 25 avril 2018

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au règlement de la Chambre des Député-e-s, nous nous permettons de poser une **question parlementaire à Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration et à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse** concernant le Service de consultation et d'aide pour troubles de l'attention, de la perception et du développement psychomoteur (SCAP).

Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJ) collabore avec plusieurs associations qui travaillent avec des élèves à besoins éducatifs spécifiques ou particuliers. Parmi celles-ci figure l'asbl *Lëtzebuurger Aktiounskrees Psychomotorik* qui est liée au ministère par une convention et qui propose un service de consultation et d'aide pour troubles de l'attention, de la perception et du développement psychomoteur (SCAP).

Limité par un manque en personnel et en locaux, le SCAP est, depuis des années, confronté à des listes d'attente très longues. Cette situation s'étant sensiblement aggravée depuis la rentrée 2017/2018, la direction du SCAP vient de décider de ne plus accepter de nouvelles admissions à partir du 22 avril 2018 et ce jusqu'au 1er mai 2019.

Considérant que les équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB), voire les commissions d'inclusion des directions de région ont pour mission de définir la prise en charge des élèves qui en ont besoin et sachant qu'une intervention à un stade précoce s'avère utile et bénéfique pour les enfants concernés, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame et Monsieur les Ministres :

1. **Madame et Monsieur les Ministres peuvent-ils confirmer que le nombre d'enfants touchés par des troubles de l'attention, de la perception et du développement psychomoteur a augmenté au cours des dernières années et si oui, à quelle hauteur?**
2. **Existe-t-il d'autres services s'adressant aux enfants et familles ayant besoin d'une aide d'urgence dans le domaine concerné et pour lesquels un délai d'attente dépassant 12 mois s'avère beaucoup trop long ?**
3. **Par quels moyens Madame et Monsieur les Ministres entendent-ils remédier à cette situation d'urgence, compte tenu du fait que les Centres de Compétences en psychopédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire, tels que prévues dans le projet de loi 7181, pourront devenir opérationnels au plus tôt à partir de la rentrée scolaire 2018-2019 ?**

4. Madame et Monsieur les Ministres peuvent-ils nous fournir des informations quant au nombre total d'enfants pour lesquels une prise en charge particulière a été définie à partir de la mise en place du nouveau dispositif qui s'articule sur trois niveaux, à savoir les niveaux local, régional et national ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



**Sam Tanson**  
Députée



**Josée Lorsché**  
Députée



Luxembourg, le 17 mai 2018

Monsieur le Président de la Chambre  
des Députés  
19, rue du Marché-aux-Herbes  
L-1728 Luxembourg

**Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 3778 des Députées Sam Tanson et Josée Lorsché**

Des observations et analyses menées à l'échelle internationale confirment une progression constante du nombre d'enfants souffrant de troubles de l'attention, de la perception et du développement psychomoteur. Il s'agit d'un problème généralement constaté qui ne se limite guère au Luxembourg.

Jusqu'à présent, ces enfants ont été pris en charge au niveau régional par les équipes multi-professionnelles, et alternativement par le Service de Consultation et d'Aide pour les troubles de l'attention, de la perception et du développement Psychomoteur (SCAP). Je tiens à souligner que le SCAP ne constitue pas d'entité étatique, mais dépend du Lëtzebuenger Aktiounskrees Psychomotorik (LAP). C'est donc un organisme à caractère privé qui vient de décider de ne plus accepter de nouvelles admissions pendant l'année à venir.

Il revêt une évidence que je rejoins les honorables députées dans leur appréciation qu'un délai d'attente d'une année voire plus s'avère beaucoup trop long pour un enfant et une famille en souffrance. Tout en anticipant cette situation préoccupante, j'avais décidé de réagir à trois niveaux :

- L'État soutient davantage le SCAP moyennant du budget et des infrastructures adéquats. D'ailleurs, je tiens à souligner les excellentes relations entre la direction du SCAP et mon département ministériel.
- La réforme de 2017 de l'Enseignement fondamental vient de créer et la fonction de l'Instituteur spécialisé dans la prise en charge des enfants à besoins spécifiques œuvrant à l'échelle des écoles, et les équipes de soutien des élèves à besoins intervenant au niveau des directions de l'Enseignement fondamental.
- Le projet de loi 7181 prévoit la création de huit Centres de compétences. Surtout le Centre pour le développement socio-émotionnel, le Centre du développement des apprentissages et le Centre du développement moteur et corporel sont censés travailler en réseau et combler la lacune résultant de la décision de la direction du SCAP.

S'y ajoute que la loi budgétaire prévoit une augmentation exceptionnelle du nombre de postes dans ces domaines d'aide et d'assistance.

Au total, 412,5 nouveaux postes ont été créés aux niveaux local, régional et national pour renforcer le personnel déjà en place. Le recrutement se fait progressivement.

**Au niveau local (écoles) :**

Enseignement fondamental : Instituteurs spécialisés dans la prise en charge des élèves à besoins spécifiques (I-EBS)	150 postes
Enseignement secondaire : Équipe socio-éducative et Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS) dans les lycées	60 postes

**Au niveau régional:**

Enseignement fondamental : Équipes pour le soutien des élèves à besoins spécifiques (ESEB)	75 postes
---	-----------

**Au niveau national :**

Centres de compétences pour élèves à besoins spécifiques	127,5 postes
--	--------------

TOTAL	412,5 postes
-------	--------------

Il s'en suit que les temps d'attente des familles sauront être considérablement réduits et le nombre des prises en charge sera augmenté dès l'entrée en vigueur du projet de loi 7181.



Claude Meisch  
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse